

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

**700, rue Delorme
(District Cascades)**

La soussignée donne avis public que, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 21-198 en date du 6 avril 2021, l'assemblée publique de consultation pour ce projet est remplacée, par un appel de commentaires écrits, conformément à l'arrêté numéro 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020.

La demande d'autorisation de ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un permis de construction et d'occupation pour une habitation multifamiliale de 312 unités de logement, réparties sur différents niveaux culminant à 9 étages, dont 144 unités de logement pour laïcs, 106 chambres pour les personnes issues des communautés religieuses, 62 chambres de soin, ainsi qu'un stationnement souterrain de 88 cases et un stationnement extérieur de 90 cases, sur le terrain en front de la rue Delorme (lots 5 505 052 et 5 505 051), dans la zone 4131-P-04 le tout selon le plan concept (proposition finale) daté du 4 février 2020, le plan d'architecture de paysage daté du 29 janvier 2020 ainsi que le plan projet d'implantation et de lotissement réalisé par Andréanne Masson, arp. géo. (minute 2810) et daté du 17 février 2021.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La construction et l'occupation d'une habitation multifamiliale de 312 unités de logement, réparties sur différents niveaux culminant à 9 étages, dont 144 unités de logement pour laïcs, 106 chambres pour les personnes issues des communautés religieuses, 62 chambres de soins ainsi que la construction d'un stationnement souterrain de 88 cases et d'un stationnement extérieur de 90 cases, sur le terrain en front de la rue Delorme et qui portera le numéro civique 700, rue Delorme (lots 5 505 052 et 5 505 051) seront autorisés, conditionnellement aux exigences suivantes :

- 1) La signature d'un acte de servitude de conservation du boisé d'une superficie de 3 927 m.c selon le plan de servitude de non-construction et de non-abattage (feuille A001) daté du 31 mars 2021;
- 2) La plantation de 200 arbres sur le site du projet dont un important pourcentage aux endroits en interface avec le milieu construit des rues Larivée Ouest, Mailhot et Delorme afin de créer un effet de zone tampon;
- 3) Le projet doit être conforme à toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et à ce que le comité de circulation émette une recommandation favorable.

